

TOURS PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.3 PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES D'INONDATION

Plan édité le 18/11/2019

Fichier : 37261_PPR_image.mxd

Approbation du PLU, vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Métropolitain du 20 janvier 2020

Pour le Président
Le Vice-Président délégué,

Christian GATARD.

Département d'Indre et Loire

atu.

Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Tours

3 cour du 56, avenue Marcel Dassault
BP 001 - 37000 Tours cedex 3
Téléphone : 02 47 71 70 70
Courriel : atu@atu37.org
www.atu37.org

Zones réglementaires du PPRI inondables par la crue de référence

Zones A – Champ d'expansion des crues

- A EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
- A ZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
- ATF en aléa Très Fort (TF) ou TF+ si fréquemment inondable
- AF en aléa Fort (F) ou F+ si fréquemment inondable
- AM en aléa Modéré (M)
- AEM dans le lit mineur des cours d'eau, au lit endigué de La Loire ou du Cher, à la zone directement inondable par débordement de la Loire ou du Cher.

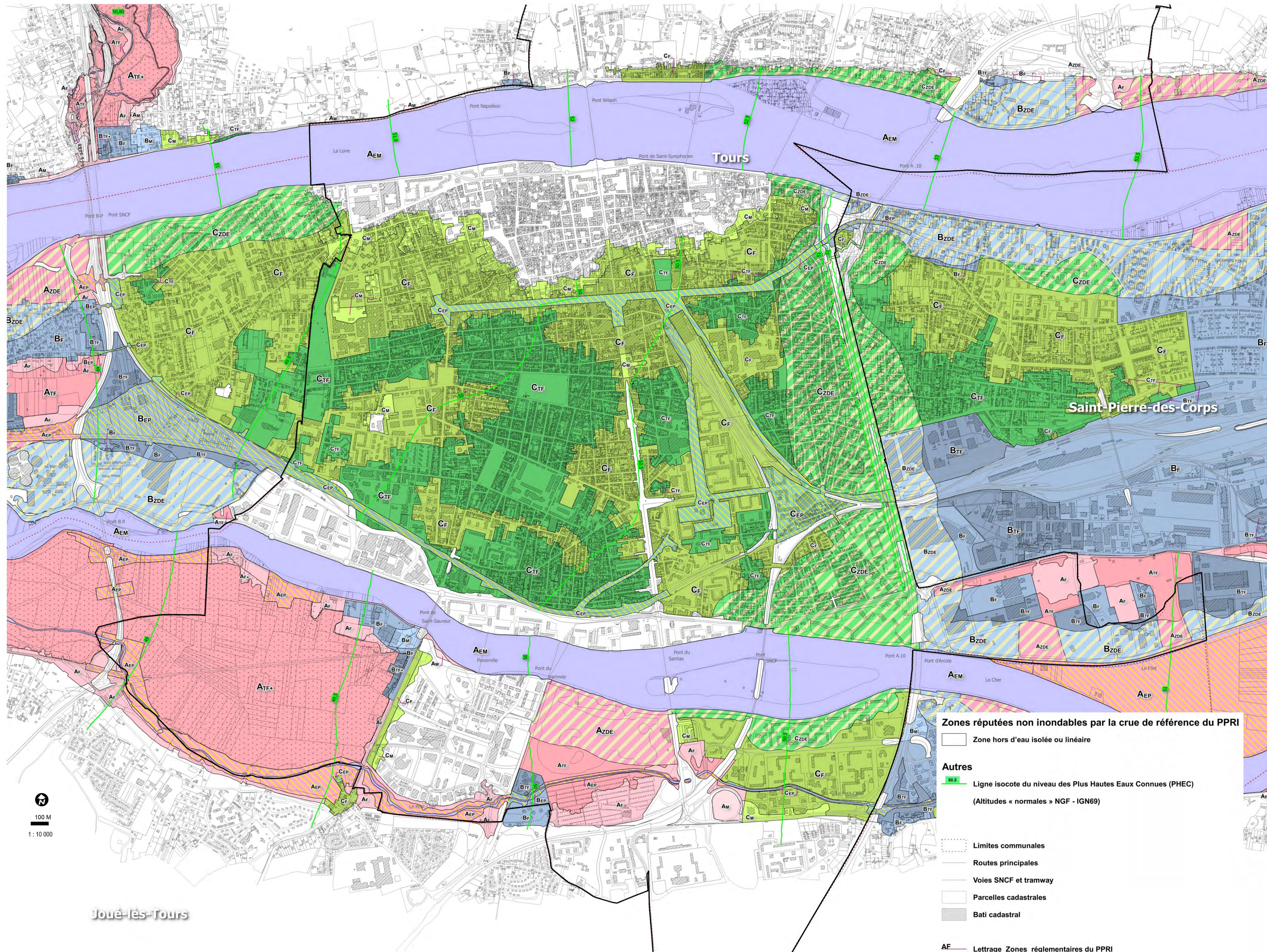
Zones B – Zones déjà urbanisées

- B EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
- B ZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
- B TF en aléa Très Fort (TF) ou TF+ si fréquemment inondable
- B F en aléa Fort (F) ou F+ si fréquemment inondable
- B M en aléa Modéré (M)

Zones C – Centres urbains

- C EP en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
- C ZDE en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
- C TF en aléa Très Fort (TF) ou TF+ si fréquemment inondable
- C F en aléa Fort (F) ou F+ si fréquemment inondable
- C M en aléa Modéré (M)

Zone fréquemment inondable (TF+, F+)



Zones réputées non inondables par la crue de référence du PPRI

Zone hors d'eau isolée ou linéaire

Autres

Ligne isocote du niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC)
(Altitudes « normales » NGF - IGN69)

Limites communales

Routes principales

Voies SNCF et tramway

Parcelles cadastrales

Bati cadastral

AF Lettrage Zones réglementaires du PPRI